

COTISATION 2022

La date limite de paiement des cotisations est fixée au 31 mars 2022.

Vous pouvez payer par chèque bancaire à l'ordre de :

Association Amicale Asnières Social, avec votre carte de membre et une enveloppe timbrée pour le retour.

Ou par virement bancaire :

Ass Amicale Asnières Social (IBAN) : [FR76 1020 7000 5621 2128 3483 636](#)

Pour avance, je vous remercie de votre fidélité.

La responsable des cotisations
Martine FOUQUET



COTISATION 2022

N° de carte monsieur : N° de carte madame :

NOM : Prénom :

Membre : 24 € x = €

Membre sympathisant : 28 € x = €

TOTAL ----- €

Par : Espèce

Chèque

A l'ordre de : Ass Amicale Asnières Social

Envoyer les 4 supports à :

Martine FOUQUET

Amicale Asnières - Cotisation

285 Rue De Pimprez

60170 Ribécourt-Dreslincourt

Mail : fouquetmart@gmail.com

Ou par virement

Ass Amicale Asnières Social (IBAN) : [FR76 1020 7000 5621 2128 3483 636](#)

